

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2015**

L'an Deux Mil Quinze, le vingt-neuf janvier à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 21-21-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Monsieur Maël DE CALAN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Madame Elisabeth COUCHOURON, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

ABSENTES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Brigitte LELEUX à Monsieur Joseph SEITE
Madame Béatrice CREACH à Madame Gisèle RIOU
Madame Isabelle KERVELLEC à Monsieur Alain CREIGNOU

ABSENTES :

Madame Viviane LE JANNOU
Madame Marie CUEFF
Madame Valérie JACOB

En exercice : 27

- Présents : 21
- Votants : 24

Date de la convocation : 23 janvier 2015

Madame Gisèle RIOU a été élue secrétaire.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte rendu de la séance du 26 novembre 2014 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 26 novembre 2014.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 8 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 19 décisions :

- DECISION n°2014-16 – Signature de l'avenant n°1 au lot n°5 (Couverture, ardoises et zinc) avec l'entreprise Charles LAPOUS pour la Création de bureaux et vestiaires aux services techniques pour un montant de 370,00 € H.T portant le montant total du marché de 9 000,00 € H.T à 9 370,00 € H.T.
- DECISION n°2014-17 – Signature de l'avenant n°1 au lot n°2 (Charpente / Ossature / Bois / Isolation / Etanchéité / Menuiserie bois) avec l'entreprise SEITE pour la Création de bureaux et vestiaires aux services techniques pour un montant en moins-value de 721,10 € H.T portant le montant total du marché de 24 730,65 € H.T à 24 009,55 € H.T.
- DECISION n°2014-18 – Souscription d'un contrat de prêt de 1 300 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole du Finistère pour financer les investissements sur le budget ville 2014 au taux fixe de 2,70 % remboursable sur 20 ans.
- DECISION n°2014-19 – Levé topographique de la route de Perharidy confié au Cabinet Eric MAQUET de QUIMPER (29) pour un montant de 1 080,00 € H.T.
- DECISION n°2014-20 – Fixation de la participation à la voile vacances.
- DECISION n°2014-21 – Fixation des tarifs des horodateurs.
- DECISION n°2014-22 – Fixation des tarifs des photocopies.
- DECISION n°2014-23 – Fixation des tarifs des prestations funéraires.
- DECISION n°2014-24 – Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs.
- DECISION n°2014-25 – Fixation des tarifs de la garderie périscolaire.
- DECISION n°2014-26 – Fixation des tarifs de la restauration scolaire.
- DECISION n°2014-27 – Fixation du tarif du ticket animation jeunesse et sportive.
- DECISION n°2014-28 – Fixation des tarifs de la bibliothèque.
- DECISION n°2014-29 – Fixation du tarif de la voile scolaire.
- DECISION n°2014-30 – Fixation du tarif du badminton.
- DECISION n°2014-31 – Fixation des tarifs de l'école municipale des sports.
- DECISION n°2014-32 – Fixation des tarifs du port.
- DECISION n°2014-33 – Construction de 18 caveaux au cimetière Bonne Nouvelle confiée à la société SEVERE de ROSCOFF (29) pour un montant de 27 652,77 € H.T.
- DECISION n°2014-34 – Fixation du tarif de la Rosko Carte dans le cadre des activités périscolaires.

2 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission, en date du 11 janvier 2015, de Monsieur Ronan GARNIER, élu sur la liste « Agir et bien vivre à Roscoff », et conformément à l'article L.270 du code électoral, Monsieur le Maire a invité le suivant sur la liste, Monsieur Jean-Claude DIROU à siéger au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire a proposé de donner une suite favorable au souhait de Monsieur DIROU d'intégrer les commissions suivantes :

- Administration générale,
- Urbanisme,
- Sport,
- Comité de pilotage de l'agenda 21.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** l'intégration de Monsieur DIROU dans ces commissions

Monsieur GARNIER étant membre précédemment des commissions :

- Affaires maritimes
- Comité de pilotage de l'agenda 21
- Communication, langue bretonne

Il convient donc de modifier le nombre de membres des commissions inscrit dans le règlement intérieur de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| • Administration générale | : 10 membres (soit +1) |
| • Urbanisme | : 13 membres (soit +1) |
| • Sports | : 8 membres (soit +1) |
| • Affaires maritimes | : 6 membres (soit -1) |
| • Communication, langue bretonne | : 7 membres (soit -1) |

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la modification du règlement intérieur proposée.

3 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Après avoir présenté les éléments du contexte national et les principales tendances sur les finances des communes en 2014, je vous expose la situation de la commune de Roscoff tant au niveau de l'épargne, des recettes et dépenses de gestion, l'investissement et la gestion de trésorerie et de la dette. (voir document joint n°1).

J'évoquerai ensuite les orientations que je souhaite donner aux différents budgets en 2015, et principalement, le budget « ville » tant en ce qui concerne ;

- La fiscalité locale,
- Les dépenses de fonctionnement (personnel, charges à caractère général...)
- Les dossiers d'investissement qui seront inscrits prioritairement au cours de l'exercice.

Je détaillerai, ensuite, pour les budgets annexes (port, eau potable, assainissement, camping et lotissement), les programmes envisagés pour 2015.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financier de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Les objectifs du DOB sont :

- Discuter des orientations budgétaires de la commune,
- Informer sur la situation financière.

Les dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics.

Une note explicative de synthèse doit être communiquée aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers généraux et régionaux

Éléments de contexte

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines de leurs recettes qui peuvent être sensibles à la conjoncture (impositions économiques corrélées à la croissance par exemple ou recettes découlant des transactions immobilières) et en raison de la typologie de certaines de leurs dépenses (action sociale, formation, développement économique...). Le niveau des prix et des taux d'intérêt sont également importants parce qu'ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette et les déficits publics, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser (21 milliards d'euros d'économie au total en 2015). Leur contribution a pris la forme d'une première baisse, en 2014, des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, à hauteur de 1,5 milliard d'euros. En 2015, la nouvelle baisse opérée de 3,67 milliards d'euros (répétée en 2016 et 2017) représente une diminution de 9 % de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement, et de plus de 27 % d'ici 2017.

Principales tendances sur les finances des communes en 2014

Selon une note de conjoncture de la « Banque postale – collectivités locales », en 2014, les communes enregistreraient pour la i année consécutive une baisse marquée de leur épargne brute (- 9,1 % après – 7,7 % en 2013). Malgré une progression limitée des dépenses de gestion (+ 2,2 %) associée à une stabilité des frais financiers, le rythme de croissance particulièrement faible des recettes courantes (+ 0,5 %) conduirait à une baisse des marges de manœuvre financières.

Les frais de personnel augmenteraient de 2,6 % principalement sous l'effet de trois mesures (hausse des cotisations CNRACL, revalorisation des bas salaires et poursuite de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires). Les autres dépenses décélèrent à la faveur d'une inflation faible et d'une maîtrise accrue de leur évolution.

Les recettes courantes cumuleraient les effets d'une baisse des dotations de l'Etat (- 4 % sur la DGF et du faible dynamisme des recettes fiscales. Les assiettes de la taxe d'habitation et des taxes foncières évolueraient d'environ

2 % et la pression fiscale resterait stable. Les contributions économiques (CET, IFRER) baisseraient en raison de nombreux changements de périmètre et de régime fiscal des intercommunalités, ces dernières captant une part de plus en plus grande de ces ressources.

Les dépenses d'investissement, après un exercice 2013 très soutenu, afficheraient un repli, classique en année d'élection, mais dont l'ampleur serai particulièrement marquée (- 10,2 %). Ces dépenses resteraient majoritairement financées par les ressources propres (93 %) avec un recours à l'emprunt modéré (+ 0,6 milliard d'euros) et un nouveau prélèvement sur la trésorerie (1 milliard d'euros). L'encours de dette des communes atteindrait 62,4 milliards d'euros en fin d'année en légère progression (+ 1,0 %).

Situation de Roscoff

L'épargne brute ne diminue que de 9,01 % pour notre commune (- 4,54 % pour l'épargne de gestion contre – 7,7 % au niveau national) et les dépenses de gestion diminuent de 3,52 % ; les frais de personnel n'évoluant que de 1,69 % alors que les causes évoquées ci-dessus, ont été subies également.

Les recettes de gestion diminuent pratiquement dans la même proportion que les dépenses de gestion (-3,67 % contre -3,52 %). La baisse des dotations et participations s'élève à -6,26 % ; les recettes fiscales augmentant de +1,69 % avec des taux identiques aux années précédentes.

En 2014 on a enregistré une nette progression des dépenses d'investissement, représentées par l'aménagement des voies douces, mais aussi la construction ou la réhabilitation d'immeubles pour les services (techniques, police municipale, accueil de loisirs,...).

Il est à noter le niveau correct de subventions obtenues pour financer ces équipements et la non souscription d'un nouvel emprunt au cours de l'exercice.

Par conséquent, et grâce à une gestion fine de la trésorerie, l'encours de dette au 31 décembre 2014 baisse de 7,24 % par rapport au 31/12/2013 (8 116 000 € contre 8 749 500 €).

Les orientations pour 2015

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière à plusieurs égards.

Tout d'abord, cette étape formalise les premières orientations budgétaires de ce mandat. En effet, le budget de l'exercice précédent a été voté le 14 février 2014 tandis que l'équipe municipale a été élue le 23 mars. La nouvelle équipe municipale dresse donc les grandes lignes de son action et l'état d'esprit qui le sous-tend, non pas uniquement pour 2015 mais pour l'ensemble du mandat. Il est donc proposé ici une vision de moyen et long terme, ce qui se justifie d'autant plus en raison du contexte particulier, pour ne pas dire inédit.

Certes la pression budgétaire sur les collectivités territoriales s'est fait ressentir depuis le début de la crise de 2008. Mais 2015 marque la deuxième année de la baisse drastique des dotations. Celle de 2014 était déjà conséquente, et cette fois elle équivaldra à plus du double.

Elle se poursuivra jusqu'en 2017 et enterre définitivement la promesse du candidat Hollande de garantir les dotations des collectivités territoriales. C'est d'autant plus dramatique que celles-ci sont le premier investisseur de ce pays, en réalisant 70 % de l'investissement public.

Le budget pour 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir. Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années.

Pour passer ce cap, la facilité serait d'adopter une approche gestionnaire, résignée. Elle consisterait à augmenter les recettes et diminuer les dépenses sans réel horizon, sans ambitions, sans prendre en compte les aspirations des citoyennes et citoyens.

Mais notre équipe municipale est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire du volontarisme.

L'approche adoptée consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses grands objectifs, qu'elle avait dessinés lors de la dernière campagne des élections municipales.

Ce choix volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la réalisation d'efforts particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi la gestion du personnel et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention précise. La recherche d'économies sera la règle. Et l'objectif ne sera atteint que si tout le monde participe à cet effort.

Nous combattons donc les positions partisans qui divisent, et privilégieront les actions menées les uns avec les autres.

Plusieurs axes sont ciblés :

- **Le soutien au pouvoir d'achat** en gelant les taux d'impositions,
- **La poursuite d'investissements structurels** pour renforcer l'attractivité de notre station,
- **La réduction des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes**

- **La poursuite de la recherche de mutualisation de services** avec les autres communes de l'intercommunalité et la CCPL.

Fiscalité locale

Elle est au centre de la gestion communale et constitue l'essentiel de la marge manœuvre financière effectivement disponible pour permettre la réalisation des objectifs choisis. Les autres ressources présentent, depuis la forfaitisation de la DGF, un aspect relativement statique et ne permettent pas de faire face à l'évolution des charges fixes résultant des obligations de service public et des transferts de compétence de l'Etat.

Le caractère obsolète des évaluations cadastrales (aucune depuis 1970), la suppression des mesures incitatives (exonérations) au respect des obligations déclaratives, la démultiplication des bâtis et par voie de conséquence du travail d'inspection de terrain à la charge des services du Cadastre ont conduit à l'inexactitude, à l'inégalité et, fréquemment, à la sous-évaluation des bases d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières.

C'est pourquoi nous avons réalisé un diagnostic des bases fiscales ménages afin :

- D'en connaître les composantes et acquérir une meilleure connaissance de la répartition des bases de la fiscalité locale,
- De disposer d'outils de décision en matière de politique fiscale notamment dans le cadre de la mise en place d'une politique active de participation au recensement des bases fiscales,
- D'identifier les possibles anomalies d'imposition.

Cette démarche est menée dans le double objectif :

- D'assurer l'équité des contribuables face à l'impôt,
- Et d'améliorer les ressources de la commune sans recours à l'augmentation des taux.

Nous avons donc fait appel à la société Ecofinance pour réaliser :

- Dans un premier temps, l'état des lieux des bases fiscales de la commune,
- Engager avec les services fiscaux, une collaboration afin de rechercher les ressources fiscales inexploitées et rétablir l'équité fiscale.

Cette mission devrait déboucher, dès 2016, à une revalorisation de nos bases, et par conséquent, de nos produits, sans augmenter les taux, comme nous nous y sommes engagés.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

La revalorisation de la fiscalité directe locale, en 2015, est fixée à l'identique de celle de 2014, à savoir + 0,9 %. (en 2012 et 2013 elle était de + 1,8 %).

Le Fonds de compensation de la TVA

Afin de soutenir l'investissement local, le FCTVA, dotation qui représente les trois quarts des dotations d'investissement de l'Etat vers les collectivités locales, a été sorti de l'enveloppe normée des concours financiers. Par ailleurs, son taux passera de 15,761 % à 16,404 %, soit une augmentation d'un peu plus de 4 %.

L'Etat pourrait adopter d'autres mesures, notamment la création d'une dotation à l'investissement local.

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 2015

Pour les dépenses :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Frais de personnel

Comme cela a été le cas jusqu'alors, la gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire strict, sans recrutement nouveau sauf en cas de départ nécessitant un remplacement. Ce n'a pas été le cas de la responsable des services extérieurs dont les différentes tâches ont été affectées à plusieurs agents de la collectivité.

Lors de chaque départ en retraite ou pour mutation, la question sera posée de l'opportunité du remplacement.

Malgré cette gestion rigoureuse seront affectées par des hausses dues :

- A la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C dès le 1^{er} janvier 2015,
- La hausse des cotisations retraite de la CNRACL,
- L'impact, sur un exercice complet, des activités périscolaires, qui seront, toutefois, atténuées par les participations de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Enfin, la reprise en gestion de l'urbanisme par le service commun créé au sein de la Communauté de Communes du Pays Léonard va engendrer le transfert d'un agent dont le coût sera supporté par l'intercommunalité.

Les prévisions budgétaires devraient, par conséquent, être inférieures à celles des exercices précédents.

Charges à caractère général

Celles-ci regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

L'organisation des nouvelles activités péri scolaires sur une année entière pourrait générer des dépenses plus importantes mais la gestion de plusieurs animations avec le personnel municipal, du service « enfance-jeunesse », réaffecté sur les NAPS permettra de contenir la hausse des heures de personnel.

D'autre part, la remise à plat de toutes les sources de dépenses devrait rendre possibles des économies substantielles dans les domaines de l'animation de la communication, qui ajoutées à celles déjà réalisées et qui seront poursuivies :

- Economies d'énergie sur les bâtiments communaux et l'éclairage public,
- La mise en concurrence régulière pour diverses fournitures (scolaires, de bureau, produits d'entretien, alimentation,...),
- La lutte contre le gaspillage,

Devrait aboutir à une réduction appréciable des dépenses courantes.

De plus, dans un contexte d'effort demandé à tous, une diminution raisonnable des subventions aux associations devra être envisagée. Le montant total a légèrement diminué en 2014 par rapport à 2013 (91 405 euros contre 95 786 euros) sans nuire au fonctionnement de ces structures, et leur permettant de maintenir la qualité et le niveau de leurs actions.

Investissement

Le niveau des dépenses qui seront proposées lors de la présentation du budget 2015, dépendra des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2014, et de l'autofinancement que nous pourrons dégager de la section de fonctionnement.

La position adoptée depuis quelques années sera reconduite, en matière de recours à l'emprunt, c'est-à-dire d'inscrire une somme inférieure à celle correspondant au remboursement du capital de l'année. Le capital restant dû au 31/12/2014 est inférieure à celui constaté au 31/12/2013 ; certes en 2015 la souscription sur le montant restant en restes à réaliser sera nécessaire, mais sera limitée à la stricte couverture du besoin de trésorerie.

La liste des dépenses d'équipement n'est pas exhaustive et a déjà fait l'objet de discussions, essentiellement en commission de travaux (certains crédits seront reportés de 2014 et devront être complétés en 2015 :

- L'achat de matériel et de véhicules en remplacement de ceux qui nécessitent des réparations trop importantes,
- Le confortement de certains rivages littoraux,
- La suite des travaux d'effacement de réseaux,
- La modification de la clôture aux ateliers municipaux
- Travaux à l'église (vitrine sécurisée, vitraux, escalier de l'autel)
- Travaux à la salle polyvalente (sol, gouttières, bardage)
- Construction d'un bâtiment abri au cimetière de Kermenguy
- Maîtrise d'œuvre pour tx d'aménagement urbain (autour de l'église)
- Divers travaux de voirie (rues du Pont, Kerhoret, Parking G Teissier..)
- Piste cyclable entre limite St Pol et Casinos Supermarché et jeux
- Divers aménagements espaces verts, et terrain de football
- Fournitures d'extincteurs et de matériel de signalisation

Budgets annexes

Port

- maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'estacade

Eau potable

- Pose de vannes de sectorisation
- Travaux à Kerbrat

Assainissement

- Réhabilitation réseau route du Car Ferry
- Extension réseau à Kerbrat
- Réhabilitation réseau à Kerfissiec, Pemprat et Kermenguy

Camping

- clôture et portillon d'accès à la plage

Lotissement

Le solde à financer sur ce budget est de 78000 euros. Il conviendra de déterminer si l'amortissement sur le budget principal s'effectuera en 1, 2 ou 3 années.

Intervention de Monsieur Michel Autret

« Monsieur le Maire,

Vous nous avez décrit le contexte général dans lequel s'inscrit le prochain budget de notre commune pour l'année 2015.

Vous avez souligné la baisse des dotations de l'État vers les collectivités locales. Le redressement des comptes nationaux est une nécessité et il n'est pas sans fondement que le bloc communal y contribue. Cette évolution n'est pas une surprise car elle était annoncée. Elle a impactée pour la première fois les budgets en 2014 (vous l'avez dit -5% pour la commune), se poursuivra en 2015 (à nouveau -5% de plus) et continuera sur les années suivantes.

Concernant les autres postes de recettes vous disposez de peu de marges de manœuvre :

- la fiscalité : vous avez rappelé lors des séances de vœux votre engagement à ne pas augmenter les taux des taxes locales. Seule la révision annuelle des bases (+0,9% pour 2015) permettra une augmentation du produit de la fiscalité. Compte tenu de l'importance des valeurs locatives sur Roscoff, le résultat n'est pas négligeable.

- les produits des services : avec une inflation voisine de 0 les évolutions ne peuvent être que marginales.

En matière de charges, vous avez effectué un changement de cap depuis quelques semaines. Autant jusqu'en mars de cette année tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, autant depuis cette date plus rien ne va en matière budgétaire. Vous venez à l'instant de nous rappeler la difficulté des temps, la rigueur imposée par le gouvernement, la nécessité que chaque service réalise des économies et optimise son budget, que les subventions aux associations vont être revues à la baisse, bref la mise en place d'un vrai plan d'action et vous reconnaissez qu'il y a de réelles marges de manœuvre à exploiter.

Des résultats ont été obtenus au cours des budgets précédents (baisse des dépenses d'énergie, de fluides, ...) mais ils n'ont pas permis de faire évoluer de manière significative les postes principaux du budget :

- les dépenses de personnel qui représentent 52 % des dépenses de fonctionnement,
- les charges à caractères générales (28 % du budget de fonctionnement)

La progression des dépenses est constante depuis bientôt 15 ans. Il est en effet urgent d'engager un travail de fond sur tous les postes de dépenses. Ce travail aurait dû être réalisé depuis plusieurs années et je l'ai rappelé à maintes reprises. Les ressources ainsi dégagées auraient pu être affectées à la diminution du niveau d'endettement de la commune.

Le niveau de la dette est bien trop élevé, 8 116 000 € au 31 décembre 2014 et il est impératif de prendre des mesures afin de le diminuer mais ce n'est pas votre choix. Bien sûr l'encours a baissé par rapport à 2013 du fait que vous n'avez pas eu recours à l'emprunt au cours de l'année 2014. Mais ce n'est que partie remise, car comme cela n'a échappé à personne, vous avez souscrit un nouvel emprunt de 1 300 000 € (c'est l'objet de la décision 2014-18 que nous avons vue en début de séance). D'autre part, vous nous avez annoncé également un nouvel emprunt pour financer les investissements de 2015 à hauteur de 600 000 €. Si on réalisait tous les travaux en retard et tous ceux qui seront programmés au budget 2015, au 31 décembre prochain la dette atteindrait le niveau de 9 416 000 €. »

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'Etat alloue des subventions pour les aider à réaliser des investissements dans le cadre de la DETR. Un dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2015 afin qu'une commission, constituée d'élus, examine les demandes suivant les orientations qui ont été priorisées.

Eu égard aux orientations budgétaires développées, l'investissement qui pourrait être mis en œuvre dès la fin de cette année, consisterait en l'aménagement du pourtour de l'église ND de Croas Batz, dans le prolongement de ceux réalisés en 2002 rue Corbière, 2005 rue Gambetta et 2011 rue Réveillère.

Le montant de l'opération s'élèverait à 607 940 euros HT et des subventions seront demandées également au Conseil Général du Finistère du fait qu'une partie de la voie, objet des travaux, est départementale. La Région Bretagne sera également sollicitée au titre de l'Association des Petites Cités de Caractère.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le maire à demander ces subventions.

5 - RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolu en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- et recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le précédent contrat qui couvrait les années 2011 à 2014, a été signé par les maires des communes du territoire communautaire concernés et le président de la Communauté de Communes du Pays Léonard. Monsieur le Maire a demandé de l'autoriser à signer cette convention (P.J. n°2, 3, 4, 5 et 6) qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « enfance et jeunesse » (Psej) et portera sur les années 2014 à 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales cofinance, avec la Mutualité Sociale Agricole l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) extrascolaire, l'ALSH périscolaire et le poste de coordination.

De plus, considérant que la commune met en œuvre un projet éducatif et pédagogique de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté (le Projet Educatif Territorial a été adopté par arrêté de Monsieur le Préfet du 12 janvier 2015 et chaque action a obtenu l'agrément de la DDCS) la CAF soutient et contribue à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs à la suite de la réorganisation des temps scolaires prévue au décret n° 2013-77 du janvier 2013.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cette convention.

6 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES COORDONNE PAR LE S.D.E.F.

L'ouverture des marchés de l'énergie a pour conséquence la disparition programmée de certains tarifs réglementés de vente de fourniture d'électricité au 31 décembre 2015 (art 337-7 du code de l'énergie et suivants pour l'électricité). Dans la pratique, à compter du 1er janvier 2016, il ne restera que les contrats « tarif bleu » ; les contrats « tarif jaune » et « tarif vert » disparaissent.

Par conséquent, le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) a l'intention de lancer un appel d'offres pour les contrats de fourniture d'électricité pour les communes qui adhéreront au groupement d'achat d'énergie du SDEF.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la commune de Roscoff d' adhérer à ce groupement de commandes, Monsieur le Maire a proposé d'adopter la délibération présentée et de l'autoriser à la signer. (P.J. n°7 et 8)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ADOPTÉ** la délibération proposée et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Question orale de M. AUDIC :

« Monsieur le Maire,

Je voudrais aujourd'hui aborder deux points. Le premier concerne l'évolution de la population de la commune, le second concerne la mobilisation populaire dont nous avons pu être témoin suite aux attentats ignobles des 7 au 9 janvier et les suites que nous pourrions y apporter.

La population de Roscoff est en baisse. Vous l'avez reconnu vous même lors de vos voeux en début janvier et vous avez mis en regard de ce fait le projet d'aménagement du quartier de la gare. Bâtir du nouveau n'est pas la seule solution, surtout dans une commune où le nombre de logements vacants ou occupés occasionnellement est élevé. Il suffit de se promener dans la ville pour constater ce fait que les chiffres de l'INSEE viennent étayer.

Le prêt à taux zéro, qui s'adresse aux primo-accédants et qui est habituellement réservé aux logements neufs, a récemment été étendu dans un certain nombre de communes aux logements anciens, quand des travaux de rénovation comptant pour au moins ¼ du coût total de l'opération sont prévus.

Une liste de communes, sélectionnées "pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché" a été publiée par l'état début janvier. Dans cette liste, qui concerne 5920 communes, on trouve le nom des communes voisines de Plougoulm, Carantec ou Guiclan. Je ne comprends pas l'absence de Roscoff de cette liste, d'autant plus que Carantec, qui est similaire à Roscoff sous de nombreux aspects, y figure. Ce dispositif ne coûte rien à la ville puisque c'est simplement un prêt octroyé à des conditions favorables pour financer une opération immobilière. Comment la ville de Roscoff peut-elle rester à l'écart de ces dispositifs, et pénaliser ainsi des futurs nouveaux habitants jeunes, dont la commune a bien besoin? Je vous rappelle que l'an dernier, la commune a compté 22 naissances pour 66 décès, et la composition actuelle de la population fait que cela ne va pas s'arranger de sitôt.

Le second point est le suivant. Récemment, lors de la commission urbanisme du 18 décembre dernier je crois, vous nous avez fait part du besoin de nommer une voie, celle qui monte du port vers la rue Reveillère au niveau de la maison Marie Stuart, et qui n'a pas de nom actuellement. Les événements qui ont débuté par la tuerie de Charlie Hebdo ont suscité une grande émotion et une grande mobilisation populaire. Celles-ci ont été illustrées par exemple par la forte présence aux manifestations et cérémonies organisées à Saint-Pol-de-Leon, Morlaix, Paris et plus généralement dans tout le pays. Je propose que nous commémorions ces événements en donnant le nom "Montée Charlie Hebdo" ou "Montée de la liberté d'expression" à cette rue.

Monsieur le Maire, veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués. »

Réponse de Monsieur le Maire

« Pour la première partie de la question je pense que nous ne répondons pas aux critères définis par l'Etat. Les communes du secteur qui figurent sur la liste comptent moins de 3 500 habitants. Pour le deuxième point, je vous rappelle qu'une telle question doit faire l'objet d'un examen en commun, comme je vous l'ai déjà rappelé à plusieurs reprises. »

Affiché le 6 février 2015